



Codeactive fond de garantie

Par **Lucasbloise**, le **02/04/2020 à 09:42**

Bonjour à tous,rnrnJe vous sollicite aujourd'hui car je viens de recevoir un appel de codeactive qui me réclame 1200 euro ou une réduction de 30 % si je paye tout de suite. Selon eux c'est le fond de garantie qui les envoi pour récupérer cet argent. Hors il ne me procure aucun justificatif. Que dois je faire s'il vous plaît je suis perdu. Cette personne au boud du fil me précise que c'est un dette que j'ai auprès de l'état et quand gros fait pas la laisser traîner.rnrnAidez moi s'il vous plaît à voir plus clair. rnrnMerci

Par **chaber**, le **02/04/2020 à 10:29**

bonjourrnrnSi le fonds de garantie a dû intervenir pour une victime vous devez en connaître la cause et les circonstances. et surtout la date des faits et s'il y a eu jugement à votre encontre.rnrnA préciserrnrnEn principe le FGAO ne fait pas de cadeau sur ce qu'il a versé à une victime

Par **nihilscio**, le **02/04/2020 à 10:33**

Bonjour,rnrnVous devez bien savoir si un fonds de garantie est susceptible de vous demander quoi que ce soit. De plus, ce fonds de garantie vous aurait demandé lui-même de payer votre dette en vous apportant un justificatif.rnrnLe mieux à faire est de rester sourd et de résister aux intimidations.

Par **Lucasbloise**, le **02/04/2020** à **10:35**

Bonjour,rnrnMerci de me répondre aussi vite c'est gentil. rnPour savoir s'il y a eu un jugement vers qui dois je me diriger ? Sachant que ce matin j'ai essayé de joindre le fond de garantie mais il ne repond pas à cause du covid 19.rnrnMerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **03/04/2020** à **07:22**

Bonjour,rnrnRassurez-vous, si Codeactive est une officine de recouvrement, seul un huissier de justice est habilité à exiger un paiement, encore faut'il qu'il ait en possession un jugement et son titre exécutoire. Mais, ça, vous seul savez si vous avez été jugé, quand et pourquoi, or, de ça, vous n'en parlez pas et on n'est pas des devins !